

# **PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2009 A 16H00**

**PRESENTS :** MM. FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, BOULANGER.

**ABSENT :** MM. GOUPIL.

**REPRESENTES :** MM. FERRIERE, MEI.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** MM. PORCERO.

**CONVOCATION DU :** 09 Décembre 2009.

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009.

- 1) Modification Statut Communautés de Communes.
- 2) DM2 Commune.

Madame Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Recensement 2010.
- Constitution d'une provision suite à la vente du Bail LVT.

-----

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009,

### **1/ MODIFICATIONS STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du conseil communautaire de modifier les statuts de la communauté de communes. Elle rappelle que la communauté de communes a pris la compétence sociale et a créé un centre intercommunal d'action sociale. Afin d'être en concordance

avec les actions menées, il serait souhaitable d'apporter des modifications au chapitre de l'action sociale comme suit :

Au 1/ la notion de services est rajoutée à « Aides et services à la petite enfance ».

## *II – Action sociale*

***Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dont la compétence est limitée au fonctionnement dans les domaines suivants :***

### *1 – Aides et Services à la petite enfance*

### *2 – Aides à l'enfance et à l'adolescence*

- *Soutien scolaire*
- *Activités périscolaires et extrascolaires*

### *3 – Actions en faveur des personnes âgées*

- *Gestion de Maisons d'accueil*
- *Assistance pour l'élaboration des dossiers d'aide sociale*
- *Aide au maintien à domicile (service d'aide à domicile, étude sur la mise en place d'un service de portage de repas à domicile, étude sur le transport à la demande)*
- *Mise en place de Comité Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)*

### *4 – Aides aux personnes en difficulté*

- *Logement social (coordination de l'attribution des logements sociaux)*
- *Accueil d'urgence*
- *Accueil de passage*
- *Maison des Solidarités*

### *5 – Coordination de l'action sociale*

- *Aides et secours complémentaires aux aides à la personne versées par les CCAS*
- *Actions pour favoriser l'installation ou le maintien des professionnels de santé*

## **Après délibération, le Conseil Municipal :**

- délègue à la Communauté de communes les services à la petite enfance,
- accepte la modification du chapitre II des statuts de la communauté de communes,
- donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires de mise en œuvre de ces modifications.

## **2/ DM2 COMMUNE :**

**Objet :** Ajustements dépenses

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.*

### **COMPTES DEPENSES**

Chap.	Compte		SERVICE	NATURE	MONTANT
		<b>OpER</b>			
		.			
022	022			DEPENSES IMPREVUES	-2000.00
012	6411			PERSONNEL TITULAIRE	6700.00
67	6712			AMENDES FISCALES ET PENALES	15000.00
011	6227			FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	8300.00
011	611			CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTR.	13000.00
204	20418	999		SUBV.EQUIP. - ORGANISM. DIVERS	9670.00
23	2313	999		CONSTRUCTION	-9670.00
20	205	999		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,	-50000.00
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-50000.00
68	6815			DOT. AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES EXPL	50000.00

### **COMPTES RECETTES**

Chap.	Compte		SERVICE	NATURE	MONTANT
		<b>OpER</b>			

74	7474			SUBVENTIONS - COMMUNES	23000.00
74	74832			ATTRIBUTION DU F.D.T.P.	5000.00
013	6419			REMBOURS. SUR REMUN. DU PERSONNEL	13000.00
021	021	999		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-50000.00

### **3/ recensement 2010 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT ET RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR**

Le recensement aura lieu du 21 Janvier 2010 au 20 Février 2010.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la Commune.

Le coordonnateur communal désigné est Mme Magali FRANCOU-CARRON, Maire.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter un agent recenseur du 21 Janvier 2010 au 20 Février 2010. L'agent recenseur recruté est Mr CUCHET Daniel.

### **4/ CONSTITUTION D'UNE provision :**

Suite à la vente aux enchères du bail du Village Vacances, le Maire propose sur les conseils du percepteur, de constituer d'une provision de 50 000€ (initialement prévus pour la négociation du bail) pour d'éventuels travaux.

**SOUS RESERVE D'APPROBATION**